



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Délibération n° 08 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation - Marché de Noël 2017 – Tarification

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, Délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la 10ème année, un marché de Noël le 16 décembre en nocturne de 17h à 22h et le dimanche 17 décembre de 10h à 18h .Le marché se déroulera dans le parc du château et le centre du village principalement le long de la route de Cournonterral.

Afin de permettre l'installation des commerçants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi le prix est fixé à :

- 80 € pour 3 mètres linéaires, sous tente, avec électricité, deux tables et chaises par exposant et sans repas,
- gratuit pour les associations et les commerçants Pignonais moyennant un chèque de caution de 80 €,
- 100 € de caution pour prêt de matériels électrique.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission Animation le 27 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 08/2017

Objet : Animation - Marché de Noël 2017 - Tarification.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0.
Abstention : 1 (M. Jean-Marie POURTIER).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN